



communiqué

Date

Le 30 septembre 1988

N^o 215

Pour publication

CONCLUSION D'UN ACCORD AÉRIEN ENTRE

LE CANADA ET LE JAPON

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre des Transports, l'honorable Benoît Bouchard, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a conclu avec le Japon un Accord qui permettra aux entreprises aériennes désignées des deux pays d'augmenter substantiellement leurs services.

Cet accord prévoit, pour la première fois, des services directs entre Toronto et Tokyo. Les Lignes aériennes Canadien International ont l'intention de mettre cette ligne en service dès que possible, en coopération avec une compagnie aérienne japonaise. Les Lignes aériennes Canadien International pourront également étendre ce service au-delà de Tokyo, jusqu'à une autre destination comme Hong Kong, par suite d'une amélioration des services entre l'Est du Canada et le Sud-Est asiatique. Cette compagnie a également l'intention d'étendre les services qu'elle offre actuellement à partir de Vancouver et envisage la possibilité d'une nouvelle liaison à partir d'une autre ville de l'Ouest du Canada.

"Je suis ravi que cet Accord permette d'accroître substantiellement les services aériens entre le Canada et le Japon, a déclaré M. Bouchard, et surtout de savoir, qu'il y aura bientôt un vol direct entre Toronto et Tokyo".

Il est possible qu'une deuxième ville au Japon, comme Nagoya, soit desservie par les entreprises aériennes des deux pays. Les transporteurs canadiens pourront desservir Osaka dès que le nouvel aéroport international du Kansai sera ouvert, en principe en 1993.

.../2